Strasbourg.eu
eurométropole

LES FORFAITS STATIONNEMENT

POUR LES PROFESSIONNEL·LES

Stationnement toutes zones, sauf places violettes

Forfait Pro Mobile

Artisans et métiers de bouche

Stationner dans toutes les zones du stationnement payant.

5,50€ par demi-journée;
11€ par journée;
60€ par mois;
600€ par an.

Forfait Santé Pro Mobile

Professionnel·les du soin à domicile

Stationner dans toutes les zones du stationnement payant.

7€ par journée;
40€ par mois;
400€ par an.

Forfait horaires atypiques

Salarié·es et travailleur·ses indépendant·es en horaires atypiques*

Stationner dans les zones oranges et vertes

3€ par demi-journée (6 utilisations par semaine maximum).

*(9h à 14h et 14h à 19h)

Forfait Garage

Garagistes

Stationner les véhicules accueillis par le garage

3€ par journée, dans la limite de 10 véhicules par jour.

La gratuité :

- Pour les utilisateur·rices d'autopartage en boucle.
- Pour les médecins, kinés, infirmier·es et sages-femmes.

Et toujours :

P+R gratuit pour les abonné·es CTS ou 4,20 € / jour, 7,20€ pour 24h, 14,40€ pour 48h et 21,60€ pour 72h avec tickets de tram et bus aller/retour pour 7 personnes.

Plus d'informations sur les forfaits professionnels : www.strasbourg.eu/stationnement-pour-les-professionnels

Strasbourg.eu
eurométropole

LISTE DES CODES NAF ÉLIGIBLES

Janvier 2025

Forfait Pro Mobile

ARTISANS :

16.23Z : Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
20.59Z : Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.
23.70Z: Taille, façonnage et finissage de pierres
31.0 : Fabrication de meubles
32.50A : Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire
33.11Z : Réparation d'ouvrages en métaux
33.12Z : Réparation de machines et équipements mécaniques
33.14Z : Réparation d'équipements électriques
33.20A : Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie
33.20B : Installation de machines et équipements mécaniques
35.13Z : Distribution d'électricité
35.22Z : Distribution de combustibles gazeux par conduites
38.11Z : Collecte des déchets non dangereux
38.12Z : Collecte des déchets dangereux
41.2 : Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
43 : Travaux de construction spécialisés
46.69C : Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services
47.59 : Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé
47.76 : Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
73.11 : Activités des agences de publicité
80.2 : Activités liées aux systèmes de sécurité
81.2 : Activités de nettoyage
90.02Z : Activités de soutien au spectacle vivant
96.02.14 : Services de coiffure, de soins esthétiques, de manucure et de pédicure à domicile
96.03Z : Services funéraires

MÉTIERS DE BOUCHE :

10.71 : Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche
47.22 : Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
47.23 : Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
47.24 : Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
47.25Z : Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
47.29 : Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
56.21 : Services des traiteurs

AUTOÉCOLE :

85.53Z: Enseignement de la conduite

Forfait Garagiste

45.20A : Garagistes

Forfait Santé Pro Mobile

PROFESSIONNEL·LES DU SOIN :

47.73 : Pharmaciens biologistes effectuant des prélèvements à domicile)
86.21 : Activité des médecins généralistes
86.22B : Activités chirurgicales
86.22C : Autres activités des médecins spécialistes
86.90A : Ambulances
86.90B : Laboratoires d'analyses médicales
86.90D : Activités des infirmiers et des sages-femmes
86.90.E : Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues
87.90A: Hébergement social pour enfants en difficultés
88.10 : Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées.
88.99B : Action sociale sans hébergement (intervention type Croix Rouge etc).

La gratuité :

Pour les utilisateur·rices d'autopartage en boucle
Pour les médecins, kinés, infirmier·es et sages-femmes.

Pour se procurer les forfaits, les professionnel·les doivent faire parvenir leurs justificatifs à la société Indigo :

- soit en effectuant leurs démarches auprès de Indigo (parkingindigo.com),
- soit en les déposant à la Boutique Indigo du parking Kléber.

Dès lors que les droits sont reconnus par Indigo, le forfait est valable pendant un an. Il s'utilise avec les applications mobiles ou sur le site internet parkindigo.com.